



Mes droits vis à vis d'une demande de divorce ou séparation

Par **chocolatnoir83**, le **23/07/2011 à 15:17**

Bonjour, rnactuellement en Longue Maladie, je perçois pour le moment l'intégralité de mon salaire, ensuite c'est ma mutuelle qui prend le relais pendant 2 ans . En 2014, je serai en retraite (car 3 enfants) j'envisage la séparation de mon mari qui ne supporte plus ma maladie (Dépression Nerveuse) avec ce qui s'entoure (aucune envie de rien, dormir etc) en plus j'ai repris la cigarette, chose qu'il ne supporte pas du tout car il a eu un cancer des poumons, pourtant je prends toutes les protections possibles pour éviter de l'incommoder. Nous avons un enfant de 7 ans. Nous avons un bien en commun actuellement en location qui nous paie le prêt (il nous reste 15 ans à payer). Actuellement nous habitons une maison qui est à son nom ce qui veut dire que si je m'en vais, je me retrouve sans rien à part de vendre l'autre maison mais une fois le prêt rembourser, je n'aurais même pas une cabane pour me loger. Pensez-vous que j'ai droit à une allocation. En ce qui concerne la garde de mon enfant, comment ça se passe, sachant que ma dépression nerveuse est parfois difficile à gérer. Merci pour votre éventuelle réponse.

Par **mimi493**, le **23/07/2011 à 15:22**

Il est impossible de prédire qui aura la résidence de l'enfant. Le père pourra arguer de votre incapacité à vous en occuper.rnrnSi la maison est réellement à lui sans compensation pour la communauté (donc achetée ET payée avant votre mariage), il y a peu de chances que vous puissiez y rester. Vous devrez donc trouver une location et si vos revenus sont en dessous du plafond, vous aurez droit à l'aide au logement classiquernrnPS : tentez la cigarette électronique.rnPS2 : vous êtes à 3 ans de la retraite avec un enfant de 7 ans ?